

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



DÉCEMBRE
2019
NUMÉRO
1135

Aides-soignants : de moins en moins de candidats à l'entrée en formation et une baisse du nombre d'inscrits

En 2018, 26 200 élèves sont inscrits dans l'un des 484 établissements dispensant une formation d'aide-soignant. Le nombre de diplômés de cette formation est quasi-stable et s'élève à 22 800 en 2018. En revanche, le nombre d'inscrits en formation baisse pour la deuxième année consécutive (-6 % entre 2016 et 2018), tout comme celui des candidats au concours d'entrée qui diminue fortement depuis 2014 (-42 %).

En 2017, l'âge moyen d'entrée en formation est de 28 ans et 7 mois. Les étudiants qui commencent une formation d'aide-soignant sont en moyenne plus âgés que ceux intégrant une autre formation de la santé (25 ans et 5 mois pour l'ensemble), notamment parce qu'ils sont moins nombreux à sortir de formation initiale (26 % contre 65 % dans l'ensemble des formations de santé).

Si les promotions des formations de santé sont très largement féminines, celles d'étudiants aides-soignants figurent parmi les plus féminisées : 90 % des nouveaux entrants en formation sont des femmes, contre 84 % pour l'ensemble des formations de santé.

La part d'inscrits ayant un père employé ou ouvrier (68 %) et celle d'inscrits ayant une mère employée ou ouvrière (63 %) sont supérieures aux parts d'employés ou d'ouvriers au sein de la population ayant déjà occupé un emploi.

Yannick Croguennec (DREES)

En 2018, plus de 26 000 étudiants sont inscrits en formation d'aide-soignant, selon l'enquête de la DREES auprès des centres de formation aux professions de santé et de leurs étudiants (*encadré 1*). Ils constituent 35 % des effectifs de première année d'une formation menant à un diplôme de la santé (hors formations complémentaires) et 73 % de ceux préparant un diplôme de santé de niveau V (c'est-à-dire de niveau CAP ou BEP). La formation d'aide-soignant, qui se déroule sur une année, est la deuxième formation aux métiers de la santé la plus suivie, après celle d'infirmier en soins généraux. L'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins et contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie (*encadré 2*).

Un nombre de diplômés quasi-stable en 2018, mais des inscriptions en baisse pour la deuxième année consécutive

En 2018, 22 800 étudiants ont obtenu leur diplôme d'aide-soignant, soit 300 diplômés de moins qu'en 2017 (*graphique 1*). Le nombre de diplômés évolue lentement depuis 2010 (+12 % entre 2010 et 2018), après avoir fortement augmenté

dans la première moitié des années 2000 (+58 % entre 2000 et 2005), à la suite d'une augmentation des capacités d'accueil en formation au cours de cette

période (24 700 inscrits en formation en 2010 contre 12 300 inscrits en 2000, *graphique 2*). Par ailleurs, le nombre d'inscrits en formation baisse pour la deuxième

année consécutive (-6 % entre 2016 et 2018) et le nombre annuel de candidats passant les épreuves de sélection à l'entrée en formation d'aide-soignant dimi-

ENCADRÉ 1

L'enquête Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé

L'enquête Écoles réalisée par la DREES a pour objectif de dénombrer et d'identifier les établissements de formation aux professions de santé et de recueillir des informations sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants ou des élèves en formation (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, origine sociale, redoublements, etc.).

Jusqu'en 2017, deux types d'informations étaient collectés annuellement. Des données individuelles étaient recueillies via un questionnaire remis à tous les étudiants lors de chaque rentrée en formation. Les questionnaires renseignés étaient ensuite récupérés puis saisis sur le site de collecte par le personnel de l'établissement formateur. Dans le même temps, les établissements fournissaient des données agrégées par formation (effectifs d'inscrits par année, de diplômés, d'interruption de scolarité et de sélection à l'entrée). Depuis l'exercice 2018 de l'enquête Écoles, les données individuelles ne sont plus collectées qu'à un rythme quadriennal. Pour cette raison, les

données individuelles disponibles les plus récentes sont celles portant sur l'année 2017, la prochaine collecte de données individuelles devant avoir lieu en 2021.

Les formations concernées sont celles sous tutelle du ministère en charge de la Santé, qui préparent aux professions de santé suivantes : sages-femmes, infirmiers diplômés d'État, ambulanciers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, préparateurs en pharmacie hospitalière, infirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puériculteurs et cadres de santé.

Concernant le nombre annuel des diplômés aides-soignants, à la suite d'un changement dans le protocole de collecte et de modifications effectuées dans le questionnaire d'enquête, une rupture de série est observée entre 2005 et 2007, l'année 2006 n'étant pas disponible.

ENCADRÉ 2

Formation et rôle de l'aide-soignant

Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie. En collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, l'aide-soignant assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients. Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins.

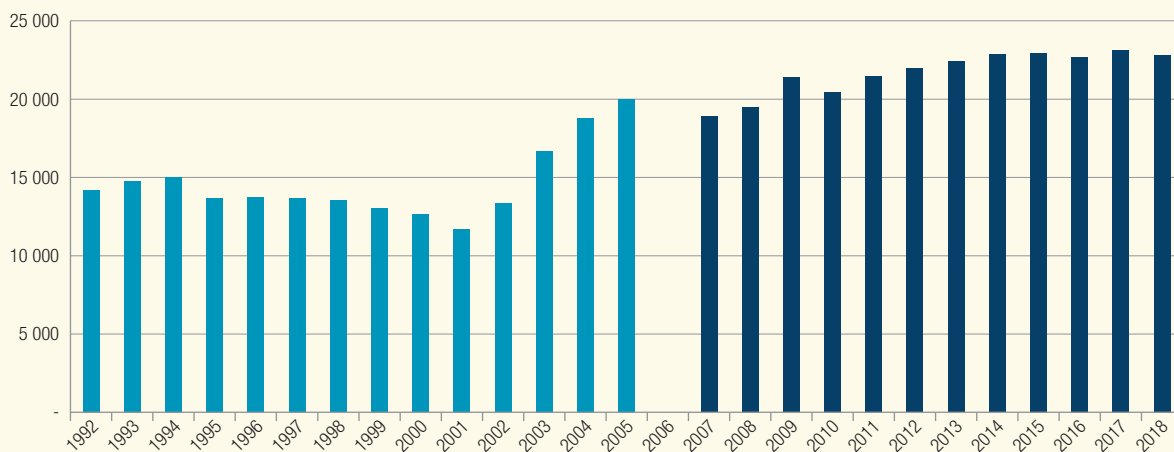
La formation au métier d'aide-soignant dure de dix à dix-huit mois. Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler au

concours. Il n'y a pas de quotas d'entrée en formation au niveau national, mais des capacités d'accueil sont attribuées par le conseil régional aux organismes de formation lors de leur agrément.

La formation d'aide-soignant est composée d'une alternance de cours théoriques et de nombreux stages pratiques. Depuis le 31 août 2007, les aides-soignants diplômés sont titulaires du « diplôme d'État d'aide-soignant » (DEAS). Après trois années d'exercice professionnel, les aides-soignants bénéficient d'un concours spécifique d'admission en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

GRAPHIQUE 1

Évolution annuelle du nombre de diplômés aides-soignants



Note • Données 2006 non disponibles et rupture de série en 2007 (*encadré 1*).

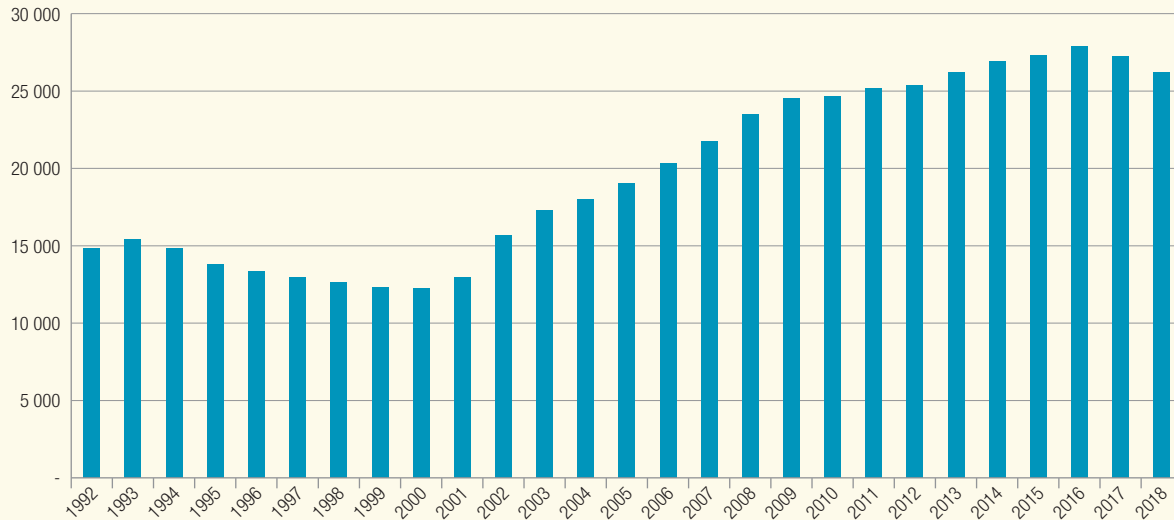
Lecture • En 2018, 22 800 étudiants inscrits en formation d'aide-soignant ont obtenu leur diplôme.

Champ • France entière.

Source • Enquête Écoles, DREES.

GRAPHIQUE 2

Évolution annuelle du nombre d'inscrits en formation d'aide-soignant



Lecture • En 2018, 26 200 étudiants sont inscrits en formation d'aide-soignant.
Champ • France entière.
Source • Enquête Écoles, DREES.

1. Il s'agit de l'ensemble des formations de santé, quel que soit le niveau du diplôme obtenu à la sortie de formation, ne nécessitant pas d'être titulaire d'un autre diplôme de santé pour entrer en formation. Elles sont définies par opposition aux formations complémentaires (formations de puéricultrice, d'infirmier-anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire et de cadre de santé) qui sont accessibles uniquement aux titulaires d'un diplôme figurant dans une liste prédéfinie de diplômes de la santé.

nue encore plus nettement. En 2018, 64 500 candidats ont passé ces épreuves de sélection, contre 111 100 en 2014, soit une baisse de 42 % en quatre ans. Le taux de candidats admis à entrer en formation d'aide-soignant se situe, de ce fait, à un niveau particulièrement haut en 2018 (41 %), soit 27 points de plus que le taux observé en 2014 (24 %).

Un âge moyen d'entrée en formation de 28 ans et des promotions très féminisées

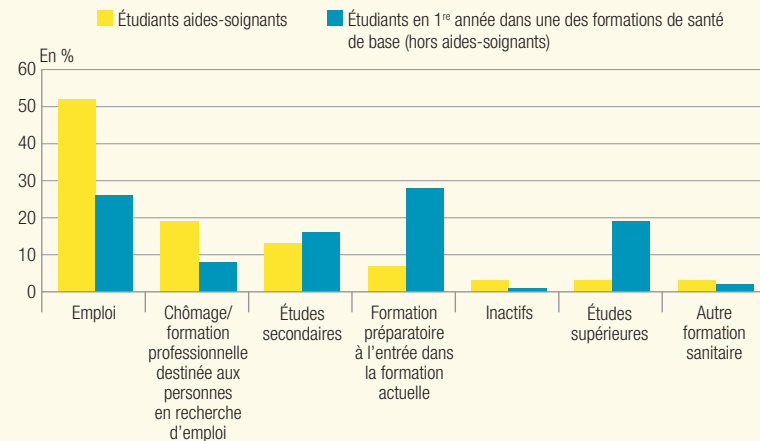
Les inscrits en formation d'aide-soignant sont âgés en moyenne de 28 ans et 7 mois, contre 25 ans et 5 mois pour l'ensemble des inscrits en première année d'une des formations de santé de base¹ en 2017. Par comparaison avec ces autres formations, ils la suivent plus souvent dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou d'un retour à l'emploi (74 % contre 35 % pour les autres formations de santé de base). Il s'agit plus rarement d'une poursuite d'études depuis le secondaire ou le supérieur ou depuis une autre formation de santé. Parmi les étudiants inscrits en formation, 52 % occupaient un emploi, 19 % étaient au chômage et 3 % étaient inactifs à la

date d'entrée en formation (graphique 3). Un peu plus des trois quarts des personnes en emploi (77 %) travaillaient dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. À titre de comparaison, toutes formations de base confondues (hors aides-soignants), moins de la moitié

des inscrits (35 %) avaient déjà interrompu leurs études au moins une fois avant l'entrée en formation. Les promotions d'étudiants aides-soignants sont plus féminisées que les autres formations de santé de base : 90 % des nouveaux entrants en formation

GRAPHIQUE 3

Situation principale des inscrits avant leur première entrée dans l'établissement en 2017



Lecture • En 2017, respectivement 19 % des inscrits en formation d'aide-soignant et 8 % des inscrits dans une formation de base (hors formation d'aide-soignant) déclaraient être au chômage avant leur première entrée dans l'établissement de formation.
Champ • France entière.
Source • Enquête Écoles, DREES.

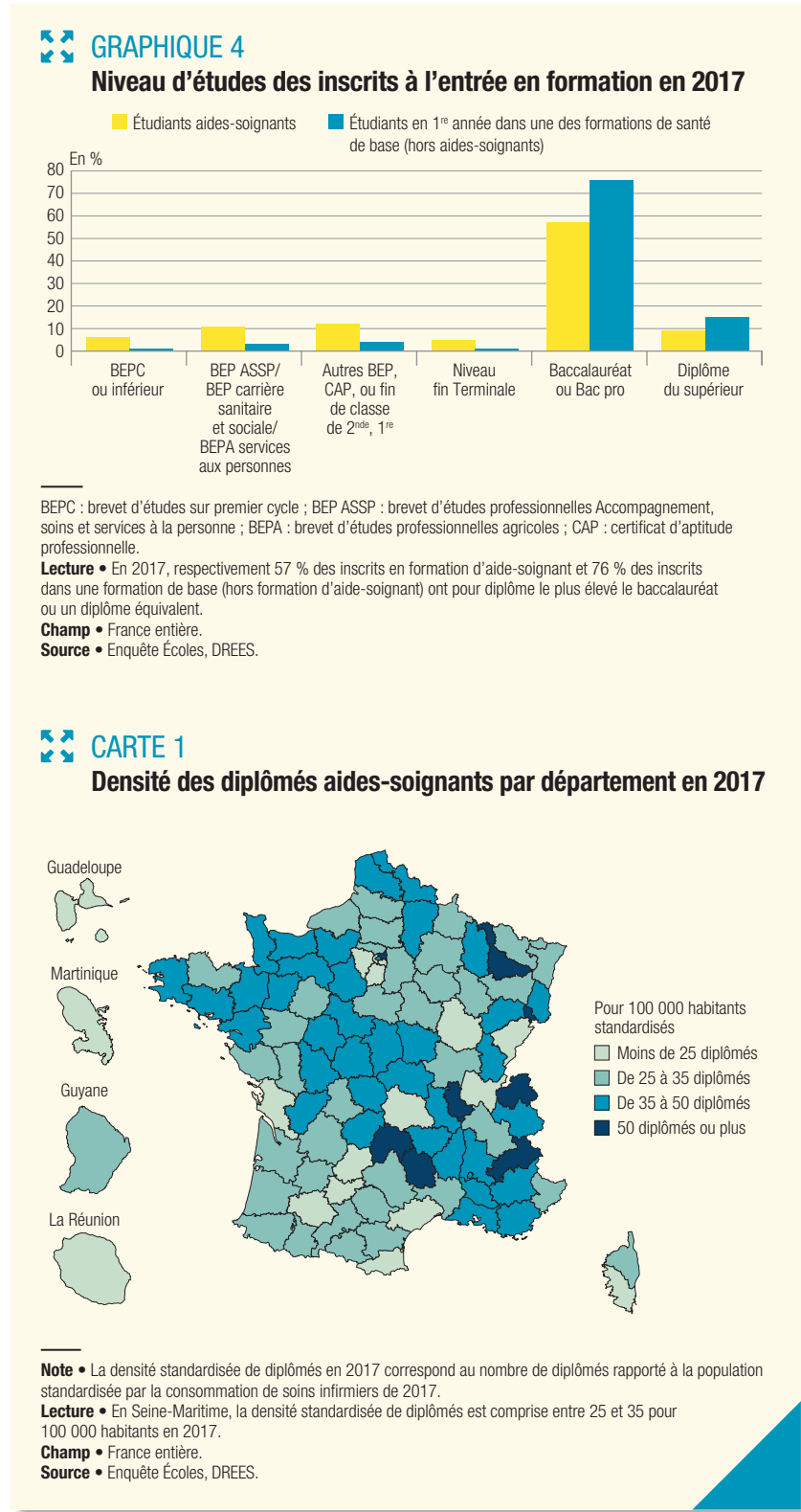
sont des femmes, contre 84 % de l'ensemble des nouveaux entrants dans les autres formations.

Plus de la moitié des étudiants ont le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent comme diplôme le plus élevé

Il n'existe pas de condition de diplôme pour accéder à la formation d'aide-soignant. L'admission dans les écoles a lieu sur concours ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour autant, 57 % des étudiants en 2017 déclarent avoir obtenu, avant l'entrée en formation, le baccalauréat ou un équivalent, comme diplôme le plus élevé (graphique 4) et 9 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Parmi les étudiants entrés en formation et disposant du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur, 56 % ont obtenu un baccalauréat professionnel. La répartition entre séries de baccalauréat est la suivante : 29 % de la série Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP), 10 % de la série Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) et 18 % d'une autre série professionnelle. 26 % des étudiants entrés en formation et disposant du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur ont passé un baccalauréat technologique, dont plus de la moitié un baccalauréat Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). 15 % ont passé un baccalauréat général et 3 % disposent d'un diplôme étranger équivalent au baccalauréat.

La majorité des étudiants ont des parents ouvriers ou employés

Les nouveaux inscrits en formation d'aide-soignant ont majoritairement des parents ouvriers, employés ou n'ayant jamais travaillé. En 2017, 30 % d'entre eux ont un père ouvrier et 38 % un père employé. Les enfants d'un père artisan, commerçant ou chef d'entreprise représentent, quant à eux, 11 % des inscrits. Dans l'ensemble de la population masculine ayant déjà occupé un emploi, les ouvriers, employés et artisans, commerçants ou chefs d'entreprise constituent respectivement 34 %, 12 % et 9 % des effectifs. Les enfants d'employés sont ainsi surreprésentés parmi les étudiants aides-soignants, tandis que les enfants de



cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés (9 % des pères d'étudiants aides-soignants contre 17 % de la population masculine ayant déjà occupé un emploi).

Le constat est identique pour les mères : en 2017, 51 % des nouveaux inscrits

ont une mère employée. Dans 12 % des cas, la mère déclare être ouvrière et dans 18 % des cas, elle n'a jamais travaillé. Les autres origines sociales sont beaucoup moins représentées (6 % de cadres, autant de professions intermédiaires, 5 % d'artisans, commerçants

et chefs d'entreprise). Les enfants d'employées sont donc surreprésentés, tout comme les enfants de mères n'ayant jamais travaillé (respectivement 42 % et 7 % de la population féminine). À l'inverse, les enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont sous-représentés (respectivement 11 % et 22 % en moyenne).

Le profil des futurs aides-soignants se distingue par ailleurs de celui des étudiants des formations de santé d'un niveau supérieur, parmi lesquels la part d'enfants d'ouvriers (19 %) est plus faible et celle d'enfants de cadres plus élevée (25 %).

30 % des étudiants se sont inscrits hors de leur département de résidence

En 2017, 30 % des élèves suivent la formation d'aide-soignant dans un département différent de celui où ils résidaient l'année précédant leur entrée en formation. Cette mobilité est moins forte que pour l'ensemble des étudiants entamant une formation de santé de base, dont 40 % changent de département de résidence pour suivre leur formation.

En 2018, il existe 484 centres de formation d'aide-soignant, dont au moins un est implanté dans chaque département, en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Quasiment stable depuis 2012, le nombre

ENCADRÉ 3
Le calcul des populations « standardisées »

Les consommations de soins dépendent fortement de l'âge des patients. La demande de soins dans un territoire dépend donc de sa population totale, mais aussi de sa structure par âge. Afin de tenir compte des différences de structure par âge entre territoires, une population « standardisée » propre à chaque territoire est calculée.

Pour chaque tranche d'âge quinquennale, c'est la consommation totale de soins infirmiers qui est prise en compte, faute de pouvoir mesurer la consommation de soin liée à l'activité des aides-soignants. Cette consommation pour chaque catégorie d'âge est ensuite divisée par le nombre d'habitants de la tranche d'âge pour obtenir un niveau de consommation par habitant, pour chaque tranche d'âge. Ce niveau de consommation est enfin rapporté au niveau de consommation toutes tranches d'âge confondues. Ce rapport s'exprime dans un coefficient de recours aux soins. Par exemple, un coefficient de 1,5 pour la tranche 65-69 ans signifie que les personnes de cette tranche d'âge consomment en moyenne 1,5 fois plus de soins infirmiers que la moyenne des habitants. Les jeux de coefficients affectés à chaque tranche d'âge permettent ainsi de recalculer les populations totales dans une pondération adaptée, populations qui sont qualifiées de « standardisées ».

de ces centres avait fortement augmenté dans les années 2000 (+18 % entre 2000 et 2012) après avoir diminué durant les années 1990 (-13 % entre 1992 et 2000). En moyenne, la densité standardisée de diplômés aides-soignants (*encadré 3*) s'élève à 35 diplômés pour 100 000 habitants en 2017. Le territoire de Belfort et la Seine-Saint-Denis sont les départements ayant la densité la plus élevée, avec respectivement 78 et 71 diplômés pour 100 000 habitants (*carte 1*). À l'inverse, la Guadeloupe et l'Essonne ont les densités de diplômés les plus faibles, avec respectivement 16 et 14 diplômés pour 100 000 habitants. Les départements où la densité de diplômés est la plus élevée se situent sur une diagonale Nord-Ouest – Sud-Est.

84 % des étudiants bénéficient d'une aide financière

En 2017, 84 % des inscrits ont perçu au moins un financement. Pour 49 % d'entre eux, il s'agit d'une aide en tant que demandeur d'emploi, pour 33 % d'une bourse ou d'une autre aide d'un conseil régional ou d'un conseil départemental et pour 8 % d'une aide obtenue dans le cadre d'une promotion professionnelle. Les étudiants en formation d'aide-soignant bénéficient plus fréquemment d'un financement que les inscrits en première année dans l'ensemble des autres formations de base (61 %). Enfin, 7 % des étudiants aides-soignants ont reçu au moins deux aides financières différentes en 2017 et 5 % ont une demande de prise en charge en cours. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Collin, C., Creignou, A., Galtier, T., Julien-Levantidis, M., Lebaigue, N., Leboucher, C., Limousin, F. (dir.) (2015, juillet). Aides-soignants : un accès rapide au premier emploi. DREES, *Études et résultats*, 923.
- Croguennec, Y. (2018, octobre). La formation aux professions de santé en 2016 (hors professions médicales et pharmaceutiques). DREES, *Document de travail, série Statistique*, 205.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaires de rédaction : Élisabeth Castaing et Johanna Sztanke
Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
 ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE
PUBLIQUE

La DREES fait partie
du Service statistique public
pilote par l'Insee.